La charte graphique de la Ville de Lomme

Tous vos supports de communication doivent respecter la charte graphique de la Ville :

 Présence du logo de la Ville (Vous pouvez l'obtenir auprès du service Animation/Vie Associative).

Le logo ne doit en aucun cas être déformé et être placé, si possible, en bas à gauche du document et <u>suffisamment grand</u> pour être lisible.







